



ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

90

PLACE DU MARECHAL
DE LATTRE DE TASSIGNY
(Porte Dauphine)
PARIS-XVI
Tél. : KLEber 50-20

ORIGINAL: ENGLISH
11th October, 1961

NATO SECRET
ANNEX F to
PO/61/764

UNITED KINGDOM RESPONSE TO THE SACLANT AND CINCHAN
PLANS OF ACTION CONTAINED IN DOCUMENTS PO/61/722
AND PO/61/730

Her Majesty's Government have taken note of the recommendations made by SACLANT and CINCHAN in PO/61/722 and PO/61/730 insofar as they relate to the United Kingdom.

Maritime Forces

2. SACLANT's recommendations would provide him with more United Kingdom units than his total requirements set out in MC 70 for Categories A and B for 1963. He also expects units not now earmarked for NATO to be made available to him in the later stages of the build up. It is noted, however, that SACLANT expects Category B units earmarked to him to be brought forward to Category A only on his request.

3. CINCHAN required Category B and Category C forces to be phased forward to Category A now.

4. The United Kingdom could largely meet SACLANT and CINCHAN requirements but this would involve:

- (a) withdrawing units from distant stations, e.g. East of Suez;
- (b) commissioning ships for operational reserve;
- (c) bringing forward units from Fishery Protection, Trials and Training Squadrons, etc.;
- (d) calling on ships on short refit.

These measures would have serious repercussions on the training and operational efficiency and effectiveness of the Royal Navy. Her Majesty's Government would, however, be willing to consider meeting these requirements, at least in part, if a request were made to them to do so as a matter of urgency in furtherance of SACLANT's or CINCHAN's plans.

NATO SECRET

NATO SECRET
ANNEX F to
PO/61/764

-2-

Merchant Shipping

5. CINCHAN's suggestions that NATO nations should take action to ensure that Allied merchant ships will be able to evacuate major ports requires further consideration. At first sight several difficulties are apparent. For example this action could not be unobtrusive as the co-operation of the ship owners would be needed and the measures would involve them in inconvenience and expense. It would seem necessary to co-ordinate such arrangements with non-military countermeasures that are being planned.

Infrastructure

6. Her Majesty's Government take note of SACLANT's request for certain infrastructure projects to be completed by certain dates. The United Kingdom consider that they will be able to meet SACLANT's target dates, with the following exceptions:

Northwood Terminal NA-11 Slice VI - Problem of
finding site

Flymouth Terminal NA-28 Slice VII - Production of
equipment.

It is now expected that the Anthorn VLF Station, Slice VI should be completed by the summer of 1964.

NATO SECRET



ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

88

PLACE DU MARECHAL
DE LATTRE DE TASSIGNY
(Porte Dauphine)
PARIS-XVI
Tél. : KLEber 50-20

ORIGINAL : ANGLAIS
11 octobre 1961

NATO SECRET
ANNEXE F au
PO/61/764

OBSERVATIONS DU ROYAUME-UNI SUR LES PLANS D'ACTION DE
SACLANT ET CINCHAN, FIGURANT DANS LES DOCUMENTS
PO/61/722 ET PO/61/730

Le Gouvernement du Royaume-Uni a pris note des recommandations formulées par le SACLANT et le CINCHAN dans les PO/61/722 et PO/61/730 dans la mesure où elles concernent le Royaume-Uni.

Forces navales

2. La mise en oeuvre des recommandations de SACLANT permettrait de mettre à la disposition de celui-ci un nombre d'unités britanniques supérieur à ses besoins globaux tels qu'ils sont indiqués dans le MC 70 pour 1963 dans les catégories A et B. Le SACLANT compte également que des unités, qui à l'heure actuelle ne sont pas réservées pour affectation à l'OTAN, seront mises à sa disposition au cours des derniers stades du renforcement des forces. Il est noté toutefois que le SACLANT prévoit que les unités de catégorie B qui lui sont réservées pour affectation à son Commandement ne seront transférées en catégorie A que sur sa demande.

3. Le CINCHAN demande que les forces de catégories B et C passent dès maintenant en catégorie A.

4. Le Royaume-Uni peut dans une large mesure répondre aux demandes du SACLANT et du CINCHAN, mais cela impliquerait :

- (a) le rappel d'unités se trouvant dans des postes éloignés - par exemple à l'est de Suez ;
- (b) la mise en service de bâtiments pour la réserve opérationnelle ;
- (c) le rappel d'unités actuellement affectées à la protection des pêcheries, aux essais et aux flottilles d'entraînement, etc ... ;
- (d) la remise à flot de bâtiments en petit radoub.

NATO SECRET

NATO SECRET
ANNEXE F au
PO/61/764

- 2 -

Ces mesures auraient de graves répercussions sur l'entraînement et l'efficacité opérationnelle de la Royal Navy. Le Gouvernement britannique pourrait toutefois envisager de répondre à ces demandes, du moins en partie, s'il lui était demandé de le faire à titre de mesure d'urgence en vue de faciliter la mise en oeuvre des plans SACLANT ou CINCHAN.

Tonnage marchand

5. Les propositions de CINCHAN selon lesquelles les pays de l'OTAN devraient faire le nécessaire pour que les bâtiments marchands alliés puissent évacuer les ports principaux appellent un complément d'étude. A première vue, plusieurs difficultés apparaissent. Par exemple, il ne serait pas possible d'entourer cette opération de la discrétion voulue, car il faudrait faire appel à la coopération des armateurs et les mesures à prendre seraient pour eux gênantes et sérieuses. De tels arrangements devraient, semble-t-il, être coordonnés avec les contre-mesures non militaires actuellement à l'étude.

Infrastructure

6. Le Gouvernement du Royaume-Uni note que le SACLANT demande que certains projets d'infrastructure soient achevés à certaines dates. Le Royaume-Uni pense pouvoir respecter les dates fixées par le SACLANT, sauf pour les projets suivants :

terminal NA-11 de Northwood, Tranche VI - Difficulté de trouver un emplacement

terminal NA-28 de Plymouth, Tranche VII - Production du matériel

D'après les prévisions actuelles la station VLF d'Anthorn, Tranche VI, devrait être achevée pour l'été 1964.

NATO SECRET